N° 448 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2212.1 et suivants,

Vu la demande en date du 27 mai 2026, par laquelle l'entreprise CEDRIC PEINTURE 3 Boulevard Pierre Mendès France – 29160 CROZON demande l'autorisation d'installer un échafaudage au droit du 6 quai Kador en CROZON, afin d'effectuer des travaux de ravalement, du 1er au 3 juin 2026,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Du 1er au 3 juin 2026**
L'entreprise CEDRIC PEINTURE est autorisée à installer un échafaudage au droit du 6 quai Kador en CROZON, afin d'effectuer des travaux de ravalement.

ARTICLE 2 **Du 1er au 3 juin 2026**
Afin de sécuriser le chantier, le trottoir sera interdit aux piétons à hauteur des travaux au droit de la propriété sise 6 quai Kador en CROZON.

ARTICLE 3 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Stationnement interdit
- Rétrécissement de chaussée
- Panneaux travaux AK5
- Panneaux « piétons prenez le trottoir d'en face »
- Dispositif de balisage/feux de nuit
- Filet de protection

ARTICLE 4 Cet échafaudage ne devra pas empiéter de plus d'un mètre sur le domaine public.

ARTICLE 5 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 6 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 7 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directeur Général des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 28 mai 2026
P/La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX